

Conférence interministérielle Santé publique

6 octobre 2021

Rapport

Membres

○ Christie Morreale, Ministre (présidente de la CIM) + Yolande Husden, Cheffe de cabinet adjoint	Gouvernement wallon
○ Wouter Beke, Ministre + Katrien Van Kets, Cheffe de Cabinet	Gouvernement flamand
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, Conseiller + Jan Bertels, Chef de cabinet	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre + Deborah Cuignet, Conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, Conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, Conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, Conseiller ○ Vincent Hubert, Conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités :

○ Karine Moykens, Secrétaire-générale	Présidente du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Frank Robben, Administrateur-général	e- Health

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement ○ Carole Schirvel, Commissaire adjointe Corona du gouvernement ○ Dirk Ramaekers, Président de la Taskforce Vaccination 	Commissariat Corona du Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isabelle Vanderbrempt, Cheffe de service ○ Saskia Van den Bogaert, Cheffe de cellule 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Xavier De Cuyper, Administrateur général 	AFMPS
<ul style="list-style-type: none"> ○ Cécile Van De Konijnenburg 	RMG
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ben Weyts, Ministre de l'Enseignement + Katrien Bonneux, Cheffe de Cabinet 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Caroline Désir, Ministre de l'Enseignement + Thomas Gilson, Conseiller 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Lydia Klinkenberg, Ministre de l'Enseignement + Michelle Pommé, Chef de Cabinet 	Gouvernement de la Communauté germanophone

1. Politique en matière de COVID-19

1.1. Santé publique et Enseignement

1.1.1. Politique de ventilation dans les écoles

Un document de synthèse reprenant les différentes mesures prises au sein des entités fédérées est exposé : Il s'en suit les commentaires suivants :

Enseignement, Communauté flamande :

- Des efforts supplémentaires au plan 2.0. sur la stratégie et mise en place de mesures de ventilation dans les écoles ont conduit à d'excellents résultats : les chiffres sont bons ;
- Des scientifiques rappellent l'impact très faible de la reprise scolaire sur les taux d'incidences qui sont à la baisse ; c'est un secteur d'exception dans lequel les règles de testing et quarantaine sont sévères ;
- La communauté flamande dispose déjà de nombreuses données (cfr recherche U Gent et VITO)
- La référence au secteur du Sport et de l'Horeca (telle que reprise dans les demandes du Commissariat) doit être retirée ; cela ne doit pas être une sorte de prise de décision insidieuse ;
- Manque de clarté sur ce que l'on entend lorsqu'il est question de l'utilité de porter le masque *lors de la production d'aérosol* ».

Enseignement, Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Existence de nombres de circulaires dans le cadre réglementaire ;
- La situation actuelle dans les établissements scolaires est bonne ;

- Le seuil édicté de 900 ppm est inadapté dans certaines circonstances : il faut de la souplesse ;
- Un screening dirigé vers toutes les écoles va être mis en place rapidement, ce qui pourrait éviter une surcharge administrative dénoncée de plus en plus ;
- Le souci principal concerne le « tracing » : outre que les PSE ont atteint leur limite, sur le terrain, l'adhésion est de plus en plus faible ;

Enseignement, Communauté germanophone :

- Détecteurs de CO₂ dans toutes les classes ;
- Il existe une circulaire et les procédures reprises sont respectées ;

Fédéral :

- Des stratégies différenciées/sur mesure/individualisée/ selon les entités se développent, ce qui est une bonne chose ; la Région wallonne est invitée à davantage formaliser leur stratégie en la matière ;
- Relativement à la crainte non fondée de voir ce profiler une prise de décision « masquée » concernant le secteur du Sport et de l'Horeca, l'exercice fait partie de la volonté d'échanges d'informations entre secteurs où des progrès doivent encore être réalisés, en termes de prévention de pandémies (actuelle mais aussi futures) ; il s'agit davantage d'un « trajet d'apprentissage » pour tous les acteurs concernés ; les processus d'échange, de coopération, d'expériences (ex : équipement mobile mis en place peut également être étendu à d'autres secteurs), récoltes de données qui viennent de s'initier doivent être poursuivis ; il est utile que, dans quelques semaines, l'on puisse faire le point sur l'évolution de ce dossier ;
- Relativement à la remarque sur les différentes normes (cfr 900 vs seuil de 1000-1250 ppm préconisée par la Région wallonne) la question de leur crédibilité est posée.
- La demande plusieurs fois réitérées, y compris lors de CIM précédentes, de se pencher sur la stratégie de testing et de quarantaine, peut être rencontrée, mais cela exige recul et préparation.

Communauté flamande :

- L'on réitère la volonté de d'avoir un débat de fond sur les thèmes de la quarantaine et du testing.

Communauté française, Santé :

- Utile d'être informé des initiatives d'autres entités fédérées ;
- Les écoles sont les plus surveillées en matière de clusters ; une analyse de l'impact des clusters sur une augmentation des hospitalisations montre que l'impact est nul alors que, dans la gestion quotidienne, les PSE ont atteint un degré de saturation, malgré des propositions d'offre en ressources humaines ;

- La quarantaine exigée à la suite de la détection d'un cluster a un impact considérable sur les enfants ;
- Tenant compte de ces éléments, une analyse globale de la situation axée spécifiquement sur l'école est demandée et plaidoyer est fait pour abandonner toute forme de « tracing » pour les enfants de l'école primaire.

Région wallonne :

- D'autres secteurs (Horeca, maisons de repos) ont leurs propres contraintes qui ne se retrouvent pas dans le secteur de l'école ; dans ce cadre, il ne paraît pas raisonnable de faire un « focus » particulier sur ce secteur plutôt qu'un autre ;

Région de Bruxelles-capitale :

- Tous les secteurs sont confrontés à de grandes difficultés : des solutions opérationnelles doivent être trouvées et l'on ne peut avoir le luxe de baisser la garde ;
- Attention de ne pas transférer des responsabilités vers d'autres acteurs (cfr responsabilité PSE concernant le tracing vers les calls centers).

Commissariat :

- La demande de biffer les références aux secteurs de l'Horeca et du Sport ne pose pas de soucis ;
- La problématique de la qualité de l'air est suffisamment importante pour que l'on envisage de mettre sur pied une plate forme d'échanges de données, de bonnes pratiques etc. ; dans ce cadre, il est demandé que Sciensano fasse une proposition à cet égard ; cependant, dans le cadre des économies qu'il faut réaliser, il faudra voir ce qui est possible : cependant, cette proposition peut être ajoutée au document du Commissariat ;
- Relativement au souhait du ministre de l'Enseignement en communauté flamande de voir supprimées toutes les mesures relatives à la quarantaine et au testing pour les enfants d'école primaire, l'on rappelle la fragilité de la situation épidémiologique.

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

- 1. La CIM et les ministres de l'Enseignement prennent note des politiques et des actions des ministres de l'Enseignement dans le domaine de la ventilation dans les écoles et fournissent des orientations politiques sur la possibilité de stimuler davantage les actions dans le domaine de la qualité de l'air dans les écoles (plan de mesure, analyse des risques, plan d'action). Sur la base des recommandations présentées, ils comparent les politiques des entités fédérées, tirent des conclusions et, si nécessaire, formulent de nouvelles recommandations lors d'une CIM ultérieure.**
- 2. La possibilité d'établir une plateforme interfédérale d'échange d'informations/de collecte de données et de développement des connaissances sur la ventilation (dans les écoles et au-delà), sous la coordination de Sciensano et en étroite coopération avec tous les services**

compétents au niveau fédéral et des entités fédérées, est actuellement étudiée et une proposition est en cours de préparation.

3. Les ministres de l'Enseignement communiquent aux ministres de la Santé des entités fédérées d'autres informations actualisées sur la politique de ventilation afin qu'elles puissent être diffusées au sein de la CIM Santé publique.

1.1.2. Avis RMG en matière de « Emergency break » : approbation

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

4. Les membres de la CIM approuvent l'avis du RMG.

1.2. Vaccination

1.2.1. Mise en place stratégie de vaccination : Q&A (Commissariat) (doc C)

Suite à la présentation du dossier, les commentaires sont les suivants :

Communauté flamande :

- Regret qu'une stratégie commune n'ait pu être trouvée pour la problématique de la 3^{ème} dose pour les moins de 65 ans (cfr les conclusions de l'EMA) ;
- Demande pressante que le CSS puisse donner à ce niveau, un avis rapidement ;

Task Force « Vaccination » :

- Regret également qu'une stratégie intégrée pour les moins de 65 ans n'est pu être dégagée au niveau européen ;
- Concernant le CSS, lors d'une réunion avec la TF Vaccination, une liste a été établie de domaines sur lesquels le CSS devrait pouvoir rendre des avis relatifs à l'opportunité d'une 3^{ème} dose : les malades chroniques de moins de 65 ans, le personnel de soins, la population générale, sans morbidités, personnes qui disposent déjà d'anti-corps ;
- Par rapport à la possibilité de vaccination de la population générale de moins de 65 ans (5 mio de doses à administrer), en concertation avec les entités fédérées, le planning prévoit une vaccination qui s'étendrait sur plusieurs mois ;
- Concernant la première ligne, l'intention est, pour cette 3^{ème} dose, d'intégrer et de responsabiliser davantage la 1^{ère} ligne (cfr l'adaptation également de la législation pour permettre aux pharmaciens la possibilité de prescrire le vaccin covid).

Fédéral :

- Regret également que des guidelines n'aient pu émerger au niveau européen : il serait utile que l'on mette sur papier la frustration des ministres de la Santé à ce niveau ;
- Concernant la possibilité des pharmaciens de prescrire, sa concrétisation est demandée ;
- Il est demandé que, en raison des contraintes de temps, les avis ne se limitent pas à des avis d'experts. L'importance de ceux-ci fondés sur des preuves est soulignée.

La Présidente de la CIM demande que le CSS se prononce sur l'avis de l'EMA récent, ainsi que pour les personnes qui disposent déjà d'anticorps (cfr demande du ministre Maron) ; comme repris plus haut, demande est faite de disposer d'un avis scientifique et qu'il faut un certain temps pour que ledit Conseil puisse le formuler.

1.2.2. Prescription et administration de vaccin COVID-19 par le/la pharmacien(ne) : proposition et décision (F. Vandebroucke) (doc A)

Les membres de la CIM soutiennent cette possibilité ; demande est faite d'étendre la possibilité au personnel infirmier.

L'administrateur de l'AFMPS met en avant le souhait de permettre à des médecins généralistes la possibilité de prescription collective.

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

5. La CIM soutient la proposition du ministre Vandebroucke concernant la prescription et l'administration des vaccins COVID-19 par les pharmaciens. La possibilité de prescrire, ou d'administrer sans prescription, les vaccins COVID-19 par les infirmières sera examinée et discutée dans le contexte de la Task Force vaccination.

1.2.3. Solution technique pour les personnes ne recevant pas de seconde dose en raison de complications médicales graves après la première dose : approbation (C. Morreale)

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Une analyse technique juridique doit encore avoir lieu ; la solution proposée ne devrait pas poser de soucis.
7. Le dossier est approuvé.

1.2.4. Revente doses Pfizer en Thaïlande (F. Vandenbroucke) (doc A)

8. Le dossier est approuvé.

2. Divers

Pas de divers.

3. Communication

Un projet de communication vers le terrain concernant le maintien des centres de vaccination, les centres de prélèvements, la capacité de test et l'optimisation prévue de la stratégie de test a été transmise (initiative du Commissariat) aux membres de la CIM.

Outre une simple adaptation, le projet va circuler dans les meilleurs délais pour approbation. Le texte sera également envoyé au nom de la Commissariat Corona du Gouvernement.

4. Prochaine réunion

20 octobre 2021